



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 15 octobre 2020, par sa résolution 20-10-242, le projet de règlement n° 287-20 Règlement modifiant le règlement n° 188-13 visant la déclaration de compétence relativement à une partie du domaine de la prévention des incendies pour les immeubles à risque élevé ou très élevé, les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'assujettissement et au retrait d'une municipalité locale à la compétence de la MRC.

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel cchenier@mrcdescollines.com

Avis public donné le 20 octobre 2020 conformément au règlement numéro 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.



Claude J. Chénier

Directeur général et secrétaire-trésorier